CAP (Dessinateur industriel d'ameublement)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capdessinateurameublement.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP DIA

Prévention-Santé-Environnement

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-PSE • Durée : **1 heure** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Capital santé, sommeil et réduction des impacts environnementaux (6 questions) **Page 3**

2. Analyse du poste de travail et conduite à tenir en cas de départ de feu (4 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet associé **(PDF) :** https://capdessinateurameublement.fr/assets/annales/cap-dessinateur-d-ameublement/Prévention-santé-environnement/2026/CAP (Dessinateur industriel d'ameublement) - Prévention-santé-environnement - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Capital santé, sommeil et réduction des impacts environnementaux

Dans un bureau d'études de mobilier, un apprenti de 17 ans examine son rythme de sommeil et les impressions papier réalisées pour préparer des dossiers. Le DT 1 fournit ses horaires, les besoins de sommeil recommandés et des données sur les ressources consommées par les impressions.

Question 1.1. À partir des horaires indiqués dans le DT 1, calculez la durée de sommeil de l'apprenti pour une nuit habituelle et détaillez votre réponse.

De 23 h 45 à minuit, il y a 15 minutes. De minuit à 6 h 30, il y a 6 h 30, soit 390 minutes. La durée totale est donc de 15 + 390 = 405 minutes, soit 6 heures et 45 minutes. Ce calcul correspond au temps écoulé entre l'heure du coucher et l'heure du lever, pour une nuit habituelle.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La durée habituelle de sommeil est de 6 h 45, entre le coucher à 23 h 45 et le lever à 6 h 30.

Question 1.2. Comparez cette durée de sommeil aux besoins quotidiens indiqués dans le DT 1 pour un jeune de 17 ans.

Le DT 1 recommande entre 8 et 10 heures de sommeil par nuit pour un jeune de 17 ans. L'apprenti dort 6 h 45 : sa durée est donc inférieure au minimum recommandé. Pour atteindre ce minimum de 8 heures, il lui manque 1 h 15. Son temps de sommeil est insuffisant au regard du repère de santé fourni, sans atteindre la borne basse de la durée recommandée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avec 6 h 45, il manque 1 h 15 à l'apprenti pour atteindre le minimum recommandé de 8 heures.

Question 1.3. Indiquez deux conséquences possibles d'un manque de sommeil sur la santé ou la sécurité de l'apprenti, en lien avec sa journée de travail.

Le DT 1 précise qu'un sommeil insuffisant peut diminuer la vigilance et la capacité de concentration. Au travail, ces effets peuvent nuire à la réalisation des tâches et à la sécurité de l'apprenti.

- Une vigilance réduite peut ralentir ses réactions face à un danger présent dans le bureau d'études.
- Une concentration diminuée peut entraîner une erreur lors de la préparation ou de la vérification d'un dossier de mobilier.

Ces deux conséquences sont directement liées aux effets mentionnés dans le document.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le manque de sommeil peut réduire la vigilance et la concentration, augmentant les risques d'erreur ou d'accident au travail.

Question 1.4. Relevez dans le DT 1 deux éléments montrant que les impressions papier ont un impact sur l'environnement et associez chaque élément à un impact.

Le DT 1 indique que le bureau imprime environ 240 feuilles par mois et utilise du papier, de l'encre et de l'électricité. Deux éléments permettent de relier ces impressions à des impacts environnementaux :

Élément relevé dans le DT 1	Impact associé
Environ 240 feuilles de papier imprimées par mois	Consommation de papier et de ressources nécessaires à sa fabrication
Électricité utilisée pendant l'impression et la veille	Consommation d'énergie, même lorsque l'imprimante est en attente

L'encre est également une ressource consommée pour préparer les dossiers.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les impressions consomment du papier et les ressources nécessaires à sa fabrication ; l'imprimante consomme aussi de l'électricité pendant l'impression et la veille.

Question 1.5. Proposez trois mesures concrètes permettant de réduire les consommations de papier ou d'énergie liées à la préparation des dossiers de mobilier. Chaque mesure doit être applicable dans le bureau d'études.

Trois mesures applicables dans le bureau d'études permettent de réduire les consommations liées aux dossiers de mobilier :

1. Consulter et partager les dossiers en version numérique plutôt que d'imprimer chaque document.
2. Régler l'imprimante en recto verso par défaut pour économiser des feuilles.
3. Éteindre l'imprimante après utilisation, ou activer son mode économie d'énergie en période d'inactivité.

La première mesure limite le volume imprimé, la deuxième réduit le papier nécessaire et la troisième diminue la consommation d'électricité en veille.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Consulter les dossiers en version numérique, imprimer en recto verso et éteindre l'imprimante après utilisation.

Question 1.6. Choisissez une mesure proposée à la question 1.5 et justifiez son intérêt pour l'environnement et pour l'organisation du travail.

Je choisis le réglage recto verso par défaut. Le DT 1 indique qu'environ 60 % des documents sont actuellement imprimés sur une seule face : imprimer sur les deux faces peut donc réduire le nombre de feuilles utilisées et les déchets de papier. Pour l'organisation, un réglage commun évite de modifier les paramètres à chaque impression et rend la consigne plus simple à appliquer par toute l'équipe. Les documents papier restent possibles lorsque leur consultation est nécessaire.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le recto verso limite la consommation de papier et les déchets, tout en simplifiant les réglages d’impression pour l’équipe.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Analyse du poste de travail et conduite à tenir en cas de départ de feu

Dans le bureau d'études de l'Atelier Ligne & Bois, un dessinateur travaille plusieurs heures sur écran dans un poste présentant des contraintes ergonomiques. Le DT 2 décrit ces observations et précise les consignes de l'atelier lorsqu'une fumée ou une odeur de brûlé est constatée.

Question 2.1. Identifiez un danger présent dans la situation de travail décrite dans le DT 2.

Le danger est ergonomique : le dessinateur est exposé à une posture contrainte pendant un travail prolongé sur écran. Le DT 2 précise que l'écran est placé bas, que la chaise n'est pas réglable et que le salarié reste assis longtemps sans interruption régulière. Ces conditions favorisent les sollicitations prolongées de la nuque et du dos, où une gêne est déjà signalée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Risque ergonomique lié à une posture contrainte et prolongée devant un écran mal positionné.

Question 2.2. Complétez le DR 1 en décrivant la situation dangereuse, l'événement susceptible de se produire et le dommage possible pour le salarié.

Les trois cases du DR 1 décrivent le lien entre les contraintes du poste, l'exposition du salarié et ses conséquences possibles. La situation dangereuse reprend les observations du DT 2 : écran bas, chaise non réglable et longues périodes assises. L'événement est le maintien prolongé d'une posture inadaptée. Le dommage peut être des douleurs à la nuque ou au dos, déjà signalées dans le document.

1. Situation dangereuse : écran bas, siège non réglable, position assise prolongée.
2. Événement : maintien prolongé d'une posture inadaptée.
3. Dommage : douleurs à la nuque et au dos.

DR 1 complété

Situation dangereuse	Événement susceptible de se produire	Dommage possible
Écran bas, siège fixe, assis longtemps	Posture inadaptée maintenue longtemps	Douleurs nuque et dos

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Situation : poste mal aménagé et position assise prolongée. Événement : posture inadaptée maintenue. Dommage : douleurs à la nuque et au dos.

Question 2.3. Proposez deux mesures de prévention adaptées au risque identifié. Pour chacune, précisez si elle relève d'une action sur l'organisation ou l'aménagement du poste, ou d'une action individuelle.

Pour réduire le risque ergonomique, agir à la fois sur le poste et sur les habitudes de travail :

- **Aménagement du poste :** placer l'écran à hauteur du regard et installer une chaise réglable afin de permettre une posture adaptée.
- **Action individuelle :** se lever régulièrement, bouger et interrompre les périodes assises prolongées.

Ces mesures répondent aux contraintes indiquées dans le DT 2 : écran bas, siège fixe et absence d'interruptions régulières.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Aménager le poste avec un écran à hauteur du regard et une chaise réglable ; se lever régulièrement pour bouger.

Question 2.4. En vous appuyant sur le DT 2, indiquez dans l'ordre les actions à réaliser pour protéger les personnes et déclencher l'alerte, précisez deux informations à communiquer lors de l'alerte et indiquez une action à ne pas entreprendre si elle expose le salarié au danger.

1. Prévenir immédiatement les personnes à proximité.
2. Déclencher l'alarme ou demander à quelqu'un de la déclencher.
3. Évacuer par l'itinéraire prévu, sans emprunter l'ascenseur.
4. Depuis un lieu sûr, appeler les secours au 18 ou au 112.

Lors de l'appel, communiquer l'adresse de l'atelier et la nature de l'événement, puis signaler toute personne en danger. Ne pas tenter d'intervenir sur l'imprimante ou un autre appareil en feu si cela expose le salarié au danger.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prévenir les personnes, déclencher l'alarme, évacuer sans ascenseur, puis appeler le 18 ou le 112 depuis un lieu sûr. Donner l'adresse et la nature de l'événement.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve ponctuelle de Prévention-Santé-Environnement du CAP Dessinateur industriel d'ameublement, Édition 2026, porte le code FV-ENT-PSE D'une durée d'une heure et de coefficient 1, elle étudie le sommeil et les impressions dans un bureau d'études, puis un poste informatique et un départ de feu. Elle évalue le calcul, l'analyse des risques, la prévention et l'application des consignes d'urgence.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La durée de sommeil se calcule entre l'heure du coucher et celle du lever, en tenant compte du passage à minuit.
- Pour un adolescent de 17 ans, le repère fourni recommande 8 à 10 heures de sommeil par nuit.
- L'analyse du risque distingue la situation dangereuse, l'événement susceptible de se produire et le dommage possible.
- En cas de fumée, prévenir les personnes, déclencher l'alarme, évacuer et appeler le 18 ou le 112 depuis un lieu sûr.

Points de vigilance & attentes du jury

- Détaillez le calcul de la durée de sommeil et comparez-le à la fourchette indiquée dans le DT 1.
- Reliez deux éléments du DT 1 à des impacts environnementaux pertinents.
- Pour l'analyse du risque, distinguez clairement la situation dangereuse, l'événement et le dommage.
- Respectez l'ordre des consignes d'urgence et ne tentez pas d'intervenir sur un appareil en feu si cela vous expose.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer une durée de sommeil lorsque la nuit passe par minuit ?

Calculez d'abord le temps entre l'heure du coucher et minuit, puis ajoutez le temps entre minuit et l'heure du lever. Présentez les deux durées et leur somme pour rendre le calcul vérifiable.

Q : Comment différencier situation dangereuse, événement et dommage dans l'analyse d'un risque ?

La situation dangereuse décrit l'exposition du salarié à un danger. L'événement est ce qui pourrait se produire, par exemple une chute ou une sollicitation excessive. Le dommage correspond à l'atteinte possible à sa santé.

Q : Comment organiser son temps pour une épreuve d'une heure en deux parties ?

Répartissez votre temps en fonction des points : la partie 1 vaut 12 points et la partie 2 en vaut 8. Gardez quelques minutes pour vérifier les réponses et assurez-vous de compléter puis rendre le DR 1.

Q : Quelles consignes précises faut-il respecter pour l'alerte en cas de fumée ?

Prévenez les personnes proches, déclenchez ou faites déclencher l'alarme, puis évacuez par l'itinéraire prévu sans ascenseur. Depuis un lieu sûr, appelez le 18 ou le 112 et communiquez l'adresse, la nature de l'événement et les personnes éventuellement en danger.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capdessinateurameublement.fr/assets/annales/cap-dessinateur-d-ameublement/Prévention-santé-environnement/2026/CAP (Dessinateur industriel d'ameublement) - Prévention-santé-environnement - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Dessinateur industriel d'ameublement) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.